

B B II LL LL o

Acte pour faire disparaître les doutes quant à l'effet légal de l'acte de la législature du Bas-Canada, passé dans la neuvième année du règne de feu Sa Majesté le Roi George Quatre, intitulé : *Acte pour rendre valides les transports de terres et autres propriétés immeubles tenues en franc et commun socage dans la province du Bas-Canada, et pour d'autres fins y mentionnées, et pour une plus grande uniformité dans la loi relative aux immeubles dans le Bas-Canada.*

Reçu et lu, 1ère fois,

Seconde lecture,

[150 Copies.]

Honble. Mr.